

# Mémoire présenté



Dans le cadre des audiences du BAPE  
**sur le développement durable de la  
production porcine au Québec**

---

---

---



par la

Fédération de l'UPA de la Beauce

---

Le 31 mars 2003

## Table des matières

---

<b>1. Présentation</b>	<b>1</b>
<b>2. Notre intérêt face à la production porcine</b>	<b>3</b>
<b>3. Nos préoccupations et nos propositions pour le développement durable de la production porcine</b>	<b>4</b>
3.1 <i>Des références agronomiques qui passent de l'azote au phosphore</i>	4
3.2 <i>La gestion des odeurs et la cohabitation</i>	5
3.3 <i>La réglementation environnementale</i>	7
3.4 <i>Le traitement des fumiers</i>	10
3.5 <i>L'aide financière de l'État</i>	12
3.6 <i>Les services-conseils</i>	14
3.7 <i>L'autonomie des producteurs</i>	16
3.8 <i>La dimension de nos entreprises</i>	18
3.9 <i>La ferme, une entreprise économique</i>	20
3.10 <i>Le déboisement et le reboisement</i>	22
<b>4. Conclusion</b>	<b>28</b>

### Annexes

Consultation publique sur le développement durable  
de la production porcine au Québec

---

## Mémoire de la Fédération de l'UPA de la Beauce

### 1. Présentation

La Fédération de l'UPA de la Beauce est un organisme incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels.

Elle est composée de vingt-deux syndicats et associations affiliés. La Fédération de l'UPA de la Beauce a pour mission d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie des producteurs et productrices agricoles de la région des points de vue économique, social et moral.

Nous comptons 3 524 membres qui ont adhéré à l'Union en Beauce, soit plus de 94% de l'ensemble des producteurs et productrices agricoles.

Les producteurs et productrices agricoles de la région de la Beauce ont développé, avec les années, des entreprises agricoles diversifiées sur un territoire majoritairement sous couvert forestier, les terres en culture représentant seulement 17% du territoire. La carte en annexe 1 situe le territoire de la Fédération de l'UPA de la Beauce dans le territoire de la région Chaudière-Appalaches.

Ainsi, par rapport à l'ensemble du Québec, l'agriculture beauceronne constitue aujourd'hui : <sup>1</sup>

- 25,8% des érablières avec 1 706 entreprises;
- 19,2 % des entreprises de producteurs d'œufs de consommation avec 21 entreprises;
- 18,5% des fermes porcines avec 534 entreprises;
- 8,8% des fermes laitières avec 771 entreprises;
- 8,5% des fermes bovines avec 1 347 entreprises;
- 8 % des fermes productrices de volailles avec 128 entreprises;
- et 5% des entreprises impliquées dans la production de céréales avec 490 entreprises.

La mise en valeur du potentiel agricole et acéricole de la région par les producteurs et productrices et leur famille génère des revenus à la ferme de l'ordre de 500 millions \$. <sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Données tirées de "Agri-portait Québec – 2002" – Annexe 2

<sup>2</sup> Source MAPAQ 2000

Nous précisons que le mémoire de la Fédération fait valoir plusieurs recommandations de nos délégués réunis lors de nos assises régulières.

Il compte aussi sur la contribution des membres d'un comité de travail élargi auquel ont participé les représentants des producteurs et productrices agricoles impliqués dans les productions animales les plus présentes sur le territoire, soit : bovin, porc, lait et aviculture, de même que celui de la relève agricole.

## 2. Notre intérêt face à la production porcine

La pérennité de ce secteur nous tient à cœur parce qu'avec 534 entreprises impliquées en production porcine, ce sont plus de 1000 familles agricoles beauceronnes dont le revenu familial dépend directement de la production porcine.<sup>3</sup>

À ces familles s'ajoutent celles qui oeuvrent dans les secteurs en amont et en aval de la production porcine, soit plus de 3 150 familles supplémentaires.<sup>4</sup>

Rappelons que Olymel et Groupe Brochu-Lafleur, avec chacun 1 200 employés, sont aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs parmi les principaux employeurs du secteur manufacturier en Chaudière-Appalaches.<sup>5</sup>

Selon les données dont nous disposons à la Fédération, une centaine de fermes porcines de la région sont impliquées dans les ateliers de maternité, et près de 400 le sont dans des ateliers d'engraissement. Parmi ces dernières, la moitié d'entre elles sont de type "naisseur-finiisseur".

Aussi, il nous apparaît important de souligner que la majorité des fermes porcines de la Beauce, soit plus de 65% selon nos données, sont également impliquées dans d'autres productions telles l'acériculture, le lait, le bovin, la volaille, les céréales...

Rappelons enfin que les entreprises porcines de la région de la Beauce génèrent des ventes à la ferme pour une valeur de 200 millions \$.<sup>6</sup>

---

<sup>3</sup> Source : Profil de la main d'oeuvre au Québec 1999

<sup>4</sup> Source : Fédération des producteurs de porcs du Québec

<sup>5</sup> Source : Journal des Affaires, le 1<sup>er</sup> mars 2003 - Annexe 3

<sup>6</sup> Source : MAPAQ 2000

### **3. Nos préoccupations et nos propositions pour le développement durable de la production porcine**

#### **3.1 Des références agronomiques qui passent de l'azote au phosphore**

À compter de 1981, lors de la mise en vigueur de la première réglementation officielle appliquée aux exploitations d'élevage, les producteurs agricoles ont eu à se conformer à des obligations dont les besoins de superficies d'épandage étaient basés sur l'élément azote. Dès lors, les exploitations agricoles, tant celles porcines que les autres, se sont développées et consolidées sur la base d'un dépôt maximum d'azote par hectare, ce qui a servi à établir leurs besoins de superficies en culture.

Depuis 1997, l'obligation de réaliser un plan agroenvironnemental de fertilisation sur la base phosphore a fait prendre conscience, tant aux intervenants, aux conseillers, qu'aux producteurs, de l'importance de considérer désormais le phosphore comme élément limitatif de la fertilisation.

Les producteurs doivent donc, depuis les dernières années, s'adapter à ce changement. Au fil des ans, l'application d'engrais de ferme sur la base azote a entraîné dans certains secteurs un enrichissement des sols en phosphore, les fumiers contenant à la fois de l'azote et du phosphore dans des proportions variables.

Ainsi, plusieurs exploitations du nord de la région sont confrontées à la nécessité d'augmenter leurs superficies en culture afin de rencontrer les nouvelles exigences. Alors que, pendant près de 20 ans, l'émission des certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement était basée sur un ratio de 2.75 U.A. par hectare en culture (prairies et pâturages), les nouvelles exigences des dernières années obligent les exploitations agricoles à gérer leur fumier dans un ratio pouvant bien souvent se situer entre 1 et 1.5 U.A. par hectare. Dans les cas de sols déjà riches en phosphore, ce ratio sera même inférieur à 1 U.A. par hectare.

**Les nouveaux ajustements demandés aux producteurs agricoles sont donc énormes, et il faut leur offrir un cadre qui leur permet de s'adapter dans une perspective de développement durable. Il leur faut entre autres de plus grandes superficies en culture pour respecter les capacités de support des sols. Aussi, il faut laisser la possibilité aux producteurs de disposer des superficies d'épandage en propriété, en location, par entente d'épandage, ou par le traitement, en assurant une gestion ferme par ferme et en prenant en compte les rejets réels comme le prévoit le Règlement sur les exploitations agricoles.**

## 3.2 La gestion des odeurs et la cohabitation

### ■ Des pratiques qui changent

Au cours des années 80, les producteurs agricoles dans les différentes productions animales ont d'abord été incités à entreposer leur fumier de façon étanche pour en assurer une meilleure gestion et réduire les sources de pollution ponctuelle. Les exploitations agricoles disposent maintenant de structures d'entreposage étanches des fumiers, permettant de conserver les parties solides et liquides de ceux-ci, les eaux de précipitations et souvent les eaux de laiterie. Ce faisant, le volume de fumier à disposer par épandage liquide est plus important qu'il y a 10 ans, et ce, sans compter les augmentations de cheptel.

La gestion des fumiers, développée au cours des dix dernières années pour assurer une meilleure efficacité agronomique et une meilleure protection des eaux, a également suscité d'importants changements dans la pratique des activités d'épandage de fumier par les producteurs agricoles. Ainsi, une meilleure gestion agronomique environnementale nécessite, pour plusieurs exploitations d'élevage, d'utiliser un plan agroenvironnemental de fertilisation réalisé par un agronome afin d'optimiser l'utilisation de leur fumier au champ.

Les recommandations qui découlent de cet outil de gestion des fumiers obligent les producteurs agricoles à épandre leur fumier tout au cours de la saison de végétation, soit au printemps, à l'été après la première coupe des fourrages, et en fin d'été après la deuxième coupe. Ces périodes sont les plus propices du point de vue agronomique tout en réduisant les risques de contamination de l'eau. Ainsi, contrairement aux pratiques d'il y a quelques années, il y a de moins en moins de fumier épandu à l'automne et beaucoup plus en période estivale.

Malheureusement, cette période estivale d'épandage des fumiers correspond aux plus grandes chaleurs et activités extérieures de la population, ce qui suscite des désagréments au niveau des odeurs. Cette situation a soulevé des problèmes certains de cohabitation au cours des dernières années entre les producteurs agricoles et les résidants. Conscients de cette problématique, les producteurs cherchent à limiter les inconvénients liés aux odeurs et, suivant une gestion particulière à chaque ferme, des mesures innovatrices sont appliquées telles que : rampes d'épandage, toiture sur les fosses, produits pour la réduction d'odeurs, écran boisé.

L'utilisation de rampes d'épandage demeure à ce jour limitée. Des activités de démonstration auxquelles ont participé des producteurs ont été organisées au cours des dernières années pour les sensibiliser au fonctionnement de ce nouvel équipement. Pour plusieurs, l'efficacité et la performance de cet équipement auraient à être améliorées afin de limiter les coûts d'utilisation.

**L'utilisation des rampes d'épandage oblige des changements importants nécessitant une période d'adaptation suffisante pour permettre de les intégrer dans la gestion de leur exploitation, tout en limitant les coûts.**

Plusieurs producteurs ont également expérimenté, au fil des ans, des produits "miracles" qui devaient neutraliser les odeurs, mais qui se sont avérés inefficaces et coûteux à utiliser. Il apparaît évident que les produits masquant ou neutralisant les odeurs ne donnent pas des résultats concluants pour le moment. Des procédés utilisant des enzymes sont actuellement à l'essai dans des exploitations de la région et l'évaluation des résultats est à venir.

**Il serait à propos que le développement et la mise en marché de produits visant à réduire les odeurs soient davantage encadrés et supportés par des autorités crédibles, compétentes et indépendantes, de façon à s'assurer que les produits répondent aux objectifs recherchés, tout en limitant les coûts pour les producteurs.**

#### ■ De l'intolérance à la réglementation

L'intolérance grandissante des citoyens incite les autorités municipales à agir par voie réglementaire. Ce pouvoir de réglementer des municipalités, balisé par la loi 184 sur la protection du territoire et des activités agricoles (droit d'expansion des fermes, application des paramètres de distances entre les usages, encadrement de la réglementation municipale, priorité aux activités agricoles en zone agricole), est même renforcé par les autorités gouvernementales qui, par la loi 137, invitent les municipalités à interdire l'épandage pendant huit jours en été.

L'application radicale d'une telle mesure peut entraîner des aberrations sans régler les problèmes de cohabitation, et provoquer des tensions locales encore plus importantes, empêchant tout dialogue.

Déjà fortement encadrés par des législations et obligations provinciales, les producteurs ne doivent pas être soumis à des mesures réglementaires supplémentaires à l'échelle locale qui pourraient être très variables et irrationnelles.

**Selon nous, l'accroissement du pouvoir municipal entraînant la multiplication des réglementations locales ne constitue pas la solution à la problématique de cohabitation par rapport aux odeurs. Nous croyons davantage qu'une véritable cohabitation pourra s'établir dans une approche de sensibilisation et d'information entre producteurs et citoyens, permettant de partager leurs intérêts et inquiétudes.**



### 3.3 La réglementation environnementale

Les diverses législations et réglementations adoptées au cours des dernières années ont eu pour effet de multiplier le nombre d'obligations auxquelles sont assujettis les producteurs agricoles. Pour se conformer à ces exigences, il est nécessaire pour ceux-ci de recourir à divers services professionnels (agronomes, ingénieurs...) pour la réalisation et la préparation des actes statutaires ou de diverses pratiques agricoles :

- plan de ferme
- analyse de sol
- analyse de fumier
- plan d'ingénieur
- plan agroenvironnemental de fertilisation
- registre d'épandage
- attestation de conformité de la municipalité
- suivi des travaux par un ingénieur
- suivi de fertilisation par un agronome
- bilan phosphore.

Ces différentes obligations entraînent du travail et des coûts supplémentaires qu'ont à supporter les exploitations agricoles dans la gestion de leur entreprise. Au-delà de la réglementation sur les exploitations agricoles, les producteurs sont de plus en plus astreints à de multiples réglementations visant les activités agricoles :

- règlements municipaux de zonage de production
- règlements sur les épandages
- règlement sur le captage des eaux souterraines
- politique de protection des bandes riveraines
- code de gestion des pesticides
- Loi sur les produits alimentaires
- traçabilité.

Le concept législatif du mur à mur étant difficilement applicable, n'a pas donné les résultats escomptés pour favoriser le développement durable. Signalons l'exemple du concept des municipalités en surplus. Il faut davantage miser sur la recherche d'un équilibre qui devrait être assuré ferme par ferme. D'ailleurs, les visites de contrôle que réalisera le ministère de l'Environnement pour assurer le respect de la réglementation semblent s'initier dans une approche d'accompagnement particulière à chaque ferme.

**Il faut simplifier les procédures administratives découlant de tout cet encadrement législatif, afin d'en faciliter la compréhension, de limiter les coûts aux exploitations, et permettre aux professionnels d'assurer un véritable service-conseil aux producteurs agricoles, en prenant en compte les particularités propres à chacune des exploitations. Ainsi, la mise à niveau qui sera nécessaire pour les fermes suite aux changements de réglementation devra se faire avec discernement et proposer des mesures d'accompagnement et de correction adaptées.**

**Il faut aussi encourager une gestion "ferme par ferme", tel que le prévoit le Règlement sur les exploitations agricoles, et abandonner le concept de "zone d'activités limitées" (ZAL). Cette gestion permettra à chaque agriculteur et agricultrice de mieux se responsabiliser pour l'atteinte d'objectifs environnementaux.**

■ **L'accompagnement**

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), la notion d'accompagnement des producteurs apparaît comme un élément clé pour favoriser une meilleure gestion agroenvironnementale. L'UPA de la Beauce encourage cette approche depuis plusieurs années déjà en concertation avec les intervenants régionaux afin d'offrir des alternatives aux producteurs.

Nous pouvons souligner le travail réalisé par l'agente en agroenvironnement de la Fédération qui, depuis 5 ans, a coordonné de nombreuses initiatives de sensibilisation et de formation auprès des producteurs en collaboration avec les intervenants régionaux. Outre son implication dans le Comité multipartite de gestion des fumiers et agriculture durable Chaudière-Appalaches, l'UPA de la Beauce coordonne depuis 2 ans, en étroite collaboration avec 17 partenaires (MAPAQ, MENV, IRDA, clubs en agroenvironnement, Fertior, Unicoop et consultants privés), un important projet de caractérisation des déjections animales liquides en Chaudière-Appalaches, afin d'en favoriser leur gestion et leur valorisation agronomique.

L'implication des producteurs agricoles de la région ne se limite pas à leur participation aux diverses activités d'information et de démonstration. Plusieurs ont adopté des pratiques favorisant une meilleure prise en compte des diverses conditions environnementales, sociales et économiques dans la gestion de leurs diverses pratiques agricoles. Signalons entre autres l'implication particulière des producteurs agricoles de Saints-Anges. Ce banc d'essai est mis en place par le MAPAQ afin de développer un modèle d'accompagnement pour s'adapter aux nouvelles exigences (phosphore) du Règlement sur les exploitations animales. Ces producteurs agricoles sont intéressés à mettre au point des solutions qui leur permettront d'assurer l'équilibre entre le volume d'éléments fertilisants produits par les déjections animales et les besoins de fertilisation des cultures pratiquées sur le territoire de la municipalité.

**Pour assurer l'équilibre du milieu, le cas de chaque exploitation agricole devra être traité de façon particulière avec le support d'un service-conseil adapté et pouvant offrir un choix éclairé de solutions. Principalement pour la gestion des fumiers, il faudra être en mesure d'offrir diverses alternatives permettant :**

- **la réduction à la source**
- **la valorisation par épandage sur les sols disponibles**
- **un premier traitement à la ferme**
- **un traitement collectif régional.**

La mise en application de ces diverses alternatives nécessitant des adaptations, il faudra entre autres prévoir des délais suffisants pour assurer la mise à niveau des exploitations qui devront apporter des correctifs suite aux visites de contrôle du ministère de l'Environnement.

En continuité, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec devra être en mesure de fournir support et accompagnement.

### 3.4 Le traitement des fumiers

Au cours des 20 dernières années, les productions animales se sont développées de façon particulière au cœur de la région Chaudière-Appalaches. Les règles du jeu ayant changé, il devient difficile d'assurer une gestion des fumiers dans ce secteur seulement par la valorisation agronomique comme amendement fertilisant sur les superficies en culture. La distance devenant un facteur limitatif dans l'utilisation des fumiers sur les sols, il faut indéniablement se tourner vers d'autres alternatives, dont le traitement des fumiers pour un certain nombre de fermes.

À ce jour, bon nombre de producteurs ont d'abord cherché à réduire à la source les volumes et concentration en éléments fertilisants des fumiers. L'installation de bols économiseurs d'eau et la régie alimentaire comprenant des moulées multiphases et l'utilisation de phytase sont des éléments clés de réduction à la source.

Les intervenants régionaux croient depuis longtemps en la nécessité de développer des technologies de traitement de fumiers. Mais les efforts de recherche et de développement de technologies de traitement n'ont pas reçu par le passé l'attention nécessaire, et les installations de traitement présentement en opération dans la région ne sont toujours pas reconnues, puisque le ministère de l'Environnement ne leur a accordé des certificats d'autorisation que sur une base temporaire de 3 ans.

Ces procédés de traitement qui sont au stade d'expérimentation ou de validation nécessitent encore des ajustements. Toutefois, les autorités du ministère de l'Environnement ne devraient pas exiger de ces systèmes un rejet zéro. Cela nous apparaîtrait irréaliste des points de vue économique et technologique. À ce titre, on ne devrait pas exiger davantage du secteur agricole que des autres secteurs comme celui du monde municipal. À cet effet, nous citons un extrait du rapport "Le bassin de la rivière Chaudière : l'état de l'écosystème aquatique<sup>7</sup>, où il est mentionné : "il peut arriver cependant que les technologies soient inexistantes ou trop coûteuses pour permettre l'atteinte des OER. C'est pourquoi, pour des ouvrages municipaux d'assainissement notamment, les objectifs sont traduits en *exigences de rejet*, ces dernières tenant compte des limites de la technologie utilisée."

Les coûts d'immobilisation et d'opération de ces systèmes étant élevés, ceux-ci demeurent un facteur limitatif pour leur implantation à l'échelle de la ferme. En effet, l'évaluation des technologies de traitement du lisier de porc, réalisée par le Groupe de travail "Transfert technologique du Plan agroenvironnemental de la production porcine", nous indique que ces coûts peuvent varier entre 8 \$ et 20 \$ du mètre cube. Ces coûts sont hors de portée pour nos entreprises.

Au-delà de la problématique agricole, les enjeux sociaux et économiques sont majeurs pour notre région afin de conforter l'occupation du territoire et sécuriser l'activité économique générée par les nombreux commerces et industries agroalimentaires. Ceux-ci constituent une force importante dans plusieurs municipalités de la région. Dès lors,

---

<sup>7</sup> Simonneau, M., L. Pelletier et N. Martel, 1998. Le bassin de la rivière Chaudière.

il faut être en mesure d'assurer la gestion des fumiers produits, et le traitement s'avère une alternative incontournable.

**Étant donné le contexte actuel, il devient impératif d'accentuer la recherche et le développement de technologies de traitement des fumiers dans la région, de façon à ce que celles-ci soient mieux adaptées et accessibles financièrement aux exploitations agricoles.**

**Dans cette perspective, il faudra prévoir la mise en place de procédés de traitement à la ferme et, à l'échelle régionale, privilégier le traitement collectif des produits résiduels découlant d'un premier traitement à la ferme.**

**Les systèmes de traitement des lisiers devraient être accrédités sur les mêmes bases que ceux des autres secteurs économiques, dont les ouvrages municipaux d'assainissement.**

**Enfin, il faut aussi favoriser la commercialisation et la valorisation des sous-produits découlant du traitement, en misant sur leur utilisation potentielle dans la composition des engrais minéraux. L'utilisation dans les engrais minéraux, sans être obligatoire et sans nécessiter un coût supplémentaire pour les producteurs les utilisant, pourrait avantageusement remplacer une partie des dizaines de millions de kilogrammes d'éléments importés au Québec.**

### 3.5 L'aide financière de l'État

L'entreprise agricole qui évolue dans un contexte de libre marché mondial doit être capable de concurrencer une autre entreprise, que celle-ci soit en Ontario, aux États-Unis ou en Europe. Il est amplement démontré que l'agriculture des autres pays est fortement subventionnée, beaucoup plus que celle du Canada ou du Québec. Mais pourquoi aider l'agriculture, pourquoi la subventionner? M. Bernard Landry, à l'époque où il était professeur à l'UQAM, avait apporté une réponse à cette question lors de son passage en Beauce en 1991<sup>8</sup>. Il avait mentionné "L'agriculture constitue le chapitre le plus compliqué de la science économique. Des théories qui se vérifient dans d'autres secteurs économiques s'avèrent tout à fait inadéquates en agriculture." Selon lui, trois facteurs principaux expliquent cette situation :

- 1- Il est impossible de véritablement prévoir les conséquences de marchés reliés au climat.
- 2- Étant donné que la sécurité alimentaire d'un pays repose sur l'agriculture, on ne peut sacrifier ce secteur sans augmenter en même temps la vulnérabilité économique d'une nation.
- 3- Sans l'agriculture comme mode d'occupation du territoire, pas d'économie rurale, pas d'économie régionale, et donc concentration maximale de la population autour de quelques grandes agglomérations.

Le propriétaire d'une entreprise agricole aimerait beaucoup se passer des aides financières de l'État et pouvoir rentabiliser son entreprise avec la vente de ses produits. Mais, comme il y a distorsion sur le marché causée entre autres par les subventions des états et le climat, il ne peut, à certaines périodes, obtenir un revenu permettant de couvrir l'ensemble de ses coûts et ainsi dégager un revenu décent pour vivre. Les aides gouvernementales devraient être plus importantes pour les petites et moyennes entreprises. Les aides au niveau de la sécurité du revenu devraient décroître en fonction de la grosseur de l'entreprise. Celles-ci doivent être pleines et entières pour les petites et moyennes entreprises, et presque nulles pour les entreprises de grande envergure.

**Plus une entreprise est importante, moins elle doit être soutenue financièrement par l'État.**

Lorsque cela est possible, les coûts environnementaux doivent être récupérés par la vente du produit, et donc figurer en totalité dans le coût de production. Mais comme il n'est toujours pas possible de refléter ce coût dans le prix des produits, on doit, dans un premier temps, les minimaliser par une approche environnementale simple, éprouvée et efficace. La différence des coûts qui ne peuvent être récupérés à l'intérieur du prix de vente du produit devra être comblée par l'État.

**Lorsque possible, les coûts environnementaux doivent se retrouver dans le coût de production et/ou être supportés par la collectivité ou l'État.**

---

<sup>8</sup> Conférence de presse St-Georges 1991-01-23

L'accès au financement agricole devra être disponible pour les entreprises qui auront à se conformer aux règles environnementales, que ce soit pour l'achat de nouvelles terres, l'introduction de nouvelles cultures ou l'achat d'équipement.

**Le producteur agricole doit avoir accès facilement à des sources de financement pour adapter son entreprise aux exigences environnementales.**

### 3.6 Les services-conseils

L'accès au savoir dans le domaine agricole est un incontournable. La venue des clubs agroenvironnementaux a été sans conteste l'élément moteur de bien des changements, beaucoup plus que toute la réglementation coercitive. Par l'information et la formation, on obtient l'adhésion des gens au changement d'une façon durable. Cela n'est pas seulement le fait des agriculteurs, mais de tous et chacun d'entre nous.

À la fin de l'année 2002, 496 exploitations agricoles sont membres de l'un des 7 clubs conseils en agroenvironnement offrant des services sur le territoire de la Fédération de l'UPA de la Beauce. Si l'on ajoute à ce nombre les 353 exploitations qui ont adhéré à l'organisme de gestion des fumiers, Fertior, ce sont quelque 850 exploitations agricoles qui bénéficient de services-conseils en agroenvironnement et principalement pour la gestion de leurs fumiers.

Conscient de l'ampleur de la problématique, Fertior fut d'ailleurs le premier organisme de gestion des fumiers à s'implanter au Québec en 1994, suite à de nombreuses représentations des producteurs et intervenants agricoles de la région. Aussi, notre région compte deux des plus anciens clubs agroenvironnementaux du Québec, le Club-conseil Beauce Agri-Nature et le Club de fertilisation de la Beauce, dont les opérations ont démarré en 1993.

En 2000, 743 fermes possédaient un plan agroenvironnemental de fertilisation, permettant de fertiliser 40 % des superficies en culture de la région.

En plus de la gestion des fumiers, les fermes membres des clubs bénéficient de services qui leur permettent de limiter les risques de pollution diffuse, appliquent des mesures qui réduisent l'utilisation de pesticides, et assurent une protection des bandes riveraines des cours d'eau.

Au cours des 8 dernières années, ces organismes ont contribué grandement à faire cheminer les producteurs agricoles dans la gestion de leur exploitation dans une perspective de développement durable. Cette approche formatrice amène les producteurs à mieux saisir toute la portée des pratiques qu'ils réalisent et assure des résultats tangibles pour la protection de l'environnement sur une base permanente.

Si nous voulons continuer d'avoir des gains environnementaux, nous devons rendre disponibles les connaissances aux entreprises, leur fournir des exemples pour s'orienter et les aides financières pour les appliquer.

Les nombreux changements qu'a subis l'agriculture depuis les dernières décennies n'ont pas tous été édictés par des lois et règlements. L'adoption de nouvelles cultures telles que le canola et le soya au Québec s'est faite entre autres par de la vulgarisation et des sites de démonstration. L'adoption de l'insémination artificielle, le travail minimal du sol, et combien d'autres encore sont des exemples où le secteur agricole a su évoluer sans qu'il n'y soit contraint légalement. Selon nous, l'accès aux services-conseils et



l'approche gestion ferme par ferme sont les deux clés de voûte de tout le virage agroenvironnemental actuellement en cours.

**Nous croyons donc important de maintenir et soutenir la formule des clubs en agroenvironnement, qui en favorisant un lien étroit entre les professionnels sur le terrain et les producteurs agricoles, peut garantir des réalisations concrètes et porteuses d'avenir pour un développement durable de notre agriculture.**

**Pour nous, de bonnes pratiques culturales permettent d'éviter une pollution diffuse due à l'épandage des lisiers et fumiers. L'ensemble des professionnels qui offrent des services-conseils rendent disponible leur expertise aux producteurs et productrices agricoles afin de les conseiller sur les meilleures pratiques culturales adaptées à leur entreprise.**

Toujours au niveau des connaissances et de l'accompagnement, les producteurs aux prises avec des surplus de lisier devront être appuyés dans leurs démarches de régularisation. Il nous apparaît important que l'organisme de gestion des fumiers qu'est Fertior soit maintenu; son utilité ne fait aucun doute pour nous. Depuis la mise en place du REA, le rôle de gestion des ententes d'épandage n'étant plus une obligation légale, sa mission devra être revue. Cet organisme, avec l'appui de professionnels spécialisés en matière d'accompagnement, aidera les producteurs concernés par cette problématique très particulière. L'intervention de l'organisme, via ses spécialistes, permettra d'offrir à ces producteurs des services spécialisés, différents de l'intervention des clubs agroenvironnementaux. Nous voyons aussi une deuxième mission à cet organisme, soit celle de favoriser le traitement collectif des lisiers. Fertior devra être l'instigateur de projets collectifs qui, selon le cas, regrouperont quelques producteurs ou des dizaines de producteurs pour posséder et opérer des systèmes collectifs de traitement.

**Un organisme ayant pour mandat d'aider les producteurs en surplus de lisier au niveau de leur entreprise doit être maintenu, encouragé et supporté financièrement en Chaudière-Appalaches.**

### 3.7 L'autonomie des producteurs

Nul doute que le phénomène de l'intégration inquiète nos producteurs et productrices agricoles. Celle-ci est surtout présente dans notre région au niveau de l'industrie porcine. Loin de connaître un recul, elle continue son expansion. Son développement dans notre région est supporté par quelques très grosses entreprises présentes dans le domaine de la fourniture d'intrants à la ferme et/ou de la transformation des produits. Selon nous, ces entreprises qui pratiquent l'intégration ont opté pour cette avenue pour diverses raisons dont les principales sont :

- n'assument pas les responsabilités liées à l'environnement;
- consolider et augmenter leur secteur des ventes à la ferme;
- assurer, dans certains cas, l'approvisionnement de leur abattoir;
- entraîner un minimum d'investissements pour l'expansion de leurs activités d'élevage;
- une réduction de la main-d'œuvre à gérer;
- partager le risque.

Dans la forme actuelle d'intégration, ce qui nous apparaît le plus insidieux, c'est que le producteur intégré ne puisse à toutes fins pratiques redevenir indépendant. En effet, avec l'élevage en trois sites, l'entreprise intégratrice contrôle la génétique et la maternité, laisse l'élevage aux producteurs, leur impose ses impératifs. La bâtisse a été conçue pour un usage d'élevage sous le mode "tout plein tout vide". Le producteur a besoin à chaque fois de 1 000 porcelets pour remplir son bâtiment. Il est donc très dépendant de son fournisseur. S'il désire s'affranchir de son intégrateur, il devra trouver un autre fournisseur capable de lui fournir en même temps autant de porcelets, ce qui n'est pas évident du tout. Seuls ces très gros producteurs sont en mesure de pouvoir le faire.

Nous observons dans notre territoire un changement de modèle d'intégration. Il y a plus de 10 ans, l'intégrateur aidait une personne à démarrer une nouvelle entreprise porcine en lui offrant un contrat d'intégration. Cette nouvelle entreprise avait rarement tous ses sols, elle procédait par entente d'épandage. Les sols étant devenus plus rares et les ententes d'épandage plus difficiles à obtenir, la nouvelle clientèle a été recrutée au niveau des producteurs déjà en place. En Beauce, les entreprises bovine et laitière ont été particulièrement sollicitées. Pour ces producteurs, cela permettait de répartir ses risques ou d'établir une relève, ou bien d'acquérir graduellement de l'expertise dans le domaine de cette nouvelle production. Tout ça, dans bien des cas, sans devoir acheter de nouveaux sols.

Ces quelques grandes entreprises, en plus d'avoir accès aux aides gouvernementales au même titre que les autres, retirent des avantages de leurs entreprises intégrées verticalement, soit au niveau des intrants et/ou de l'abattage et de la transformation du produit.

Pour beaucoup de nos producteurs, il est clair que plus les règles environnementales seront sévères, plus on favorisera ces grosses entreprises qui ont les moyens de leurs ambitions. Pour elles, le recours au traitement sera d'autant facilité qu'elles auront le personnel et les capitaux pour le faire. Ce qui ne sera pas le cas pour les petites et moyennes entreprises familiales.

Nous ne pouvons passer sous silence que l'intégration a une place. Cependant, elle ne doit pas prendre toute la place. Cette forme d'agriculture convient à un certain nombre de producteurs. L'État ne doit pas interdire ces choix, mais il ne doit surtout pas avantager cette façon de faire de l'agriculture. La meilleure manière de pratiquer l'agriculture doit demeurer celle où les producteurs agricoles ont la pleine gouvernance de leur exploitation agricole.

L'autonomie des producteurs sera assurée si ceux-ci ont accès à : des services-conseils non liés; un encadrement technique; des programmes de sécurité du revenu adéquats; du financement; et de la génétique. Aussi, l'on doit encourager la mise en réseau d'ateliers de maternité avec ceux de finition.

**On doit se préoccuper de maintenir en place des producteurs autonomes en leur donnant accès à des services-conseils non liés, à une sécurité du revenu adéquate, à du financement, à de la génétique de haute qualité, à des réseaux d'affaires, etc. Cela est aussi vrai pour les producteurs déjà intégrés qui voudront devenir indépendants ou encore pour la relève qui désire s'établir.**

**Nous ne pouvons toutefois être catégoriquement contre l'intégration, car c'est le choix d'un certain nombre de producteurs. L'État ne doit pas interdire ces choix, mais il ne doit surtout pas les favoriser.**

**Pour nous, l'intégration peut aider à démarrer une entreprise agricole, mais celle-ci doit être capable de faire autrement si elle le désire.**

### 3.8 La dimension de nos entreprises

L'automne dernier, nous avons discuté de cette question avec nos producteurs et productrices agricoles lors de nos congrès. Lors de ces échanges, il est apparu impossible et non souhaitable de déterminer une grosseur maximum pour nos entreprises agricoles. Les raisons justifiant cette orientation sont nombreuses. Celles le plus souvent invoquées sont : la multitude de modes de propriété de nos entreprises, la différence importante entre chaque production, et le fait que l'agriculture est en constante évolution.

Reprenons plus précisément chacun de ces points. Le premier portant sur les multiples modes de propriété des entreprises est réel et bien connu. Les fermes peuvent compter plus d'un propriétaire. Certaines fonctionnent avec des employés, d'autres non. Il y a aussi celles où les membres de la famille y sont impliqués, etc. Vouloir indiquer un nombre maximal d'unités travail personne par entreprise nous apparaît difficile car, ce faisant, on oriente les modèles futurs de développement.

Le deuxième point a trait à la différence marquée entre les diverses productions. Encore là, on observe beaucoup de disparités. À titre d'exemple, la ferme type d'un producteur d'agneaux et moutons n'a pas le même chiffre d'affaires que celle d'un propriétaire de parc d'engraissement dans le bouvillon d'abattage. Vouloir imposer un maximum de chiffre d'affaires apparaît hasardeux car, ce faisant, on obligerait à faire des choix au niveau des technologies, de l'utilisation des ressources en place, etc.

Le troisième point concerne l'évolution même de l'agriculture. Vouloir y fixer des balises précises aujourd'hui aura comme conséquence de fixer des modèles, ce qui empêcherait des entreprises de grossir et d'accéder à de nouvelles technologies. L'agriculture se doit d'être toujours de son temps, moderne.

Pourquoi nos fermes grossissent-elles? La réponse est simple. Comme les marges de profit par unité de produit vendu ne cessent de diminuer, le propriétaire doit grossir son entreprise pour conserver un même niveau de revenu. Comme le credo néolibéral reste fort au niveau international, les prix mondiaux des produits demeureront déprimés encore longtemps. Même si l'on ne désire pas limiter la grosseur de nos entreprises, nos membres ont très clairement indiqué que l'État devait limiter et diminuer ses aides aux très grandes entreprises. Nous pensons qu'en appliquant les aides de l'État d'une façon dégressive en fonction de la grosseur de l'entreprise, cela contribuera à freiner l'expansion de ces grandes entreprises dans le futur.

Si l'on y regarde de plus près, au Québec, nous constatons que l'expansion des entreprises n'est pas propre au secteur agricole. Nos petites épiceries de quartier ont disparu au profit des grandes épiceries comme Loblaw, IGA... Nos petites quincailleries ont aussi laissé leur place au Réno Dépôt et compagnie. Le boucher à l'épicerie a lui aussi laissé sa place au profit du bœuf tout préparé arrivant directement de l'usine. Nos administrations locales sont, elles aussi, entraînées dans ce sillon. On constate que les fusions municipales engendrent des villes toujours plus grosses. Alors, pourquoi parler

de mégaporcheres lorsqu'on accepte les mégaépiceries, mégaquincailleries, etc. Le mot mégaporcherie a été introduit par les opposants à ces établissements pour faire peur aux gens et mobiliser ceux-ci. Dans les faits, ce type de porcherie à 1 000 ou 1 500 porcs n'est pas apparu tout d'un coup dans le paysage québécois. Il est le fruit d'une évolution de plus de 40 ans, soit depuis la fin des années 60, début des années 70, jusqu'à aujourd'hui. Déjà, à la fin des années 60, on construisait des porcheries de 600 à 800 places sur fumier liquide.

Cette spirale économique de la mondialisation, qui entraîne nos fermes à toujours prendre de l'expansion, inquiète nos producteurs et productrices agricoles. Ceux-ci souhaiteraient pour l'avenir un modèle de ferme qui :

- favorise l'autonomie des producteurs et productrices;
- utilise de façon rationnelle les ressources naturelles disponibles;
- permet le maintien du plus grand nombre possible de fermes;
- assure à ses propriétaires un niveau de vie comparable au reste de la société;
- favorise la diversification de l'agriculture sur l'ensemble du territoire;
- permet une cohabitation harmonieuse avec les gens de son milieu;
- contribue au dynamisme socio-économique de sa région.

**Il ne nous apparaît pas réaliste de fixer une grosseur maximum pour une entreprise agricole, mais établir des aides dégressives en fonction de la grosseur de l'entreprise nous apparaît beaucoup plus efficace. L'agriculture se doit d'être toujours de son temps, moderne.**

### **3.9 La ferme, une entreprise économique**

La ferme familiale d'aujourd'hui est aussi une entreprise économique. Cette entreprise, en plus d'évoluer dans un contexte économique difficile, doit respecter son environnement, être en harmonie avec son milieu, se soucier du bien-être de ses animaux, produire des aliments de qualité... Mais toutes ces fonctions ne peuvent être répondues que si, en tout premier lieu, elle est une entreprise rentable. Rares sont les personnes qui exploitent une entreprise avec des buts philanthropiques. Toutes les exigences que l'on impose et imposera à l'entreprise agricole auront des coûts financiers à court terme ou à moyen terme. Le propriétaire de celle-ci ne pourra rencontrer ces exigences que s'il a les moyens financiers pour le faire. Ses disponibilités financières ne pourront provenir que de deux sources : soit à partir des profits réalisés sur la vente des produits, ou des aides financières de l'État.

**Les contraintes imposées à l'entreprise ne doivent pas avoir comme conséquence que celle-ci devienne non rentable.**

**Le modèle d'entreprise privilégié devra avant tout être rentable et viable.**

En plus d'être rentable, la ferme de demain devra inévitablement être transférable sous peine d'être démembrée. Présentement, dans notre région, nous observons que plusieurs petites entreprises ne peuvent être transférées, car elles ne permettent pas à une famille d'y vivre. L'entreprise agricole de demain devra dégager des revenus suffisants pour faire vivre convenablement au moins une famille. Nous ne remettons pas en doute le fait que certains écosystèmes fragiles doivent être protégés ou certains secteurs conservés pour la faune ou certaines activités humaines protégées; telles les zones de protection pour les puits de captage d'eau. À titre d'exemple, à Lambton, les nouveaux puits municipaux pourraient réduire les activités agricoles sur 39.3 hectares des 160 hectares de la ferme, soit près de 25 % des superficies. Toutes ces exigences ont comme conséquence immédiate de priver le propriétaire d'utiliser une partie de ses sols. Mais qui doit assumer les coûts de ces zones improductives? La population, l'État ou le propriétaire de ces terrains?

Si on calculait toutes les superficies concernées par les nouvelles exigences, on serait surpris de ce que cela peut représenter en pourcentage pour certaines fermes. Il ne fait aucun doute, pour nous, que cette fonction de protection de la nature ou des ressources ne doit pas incomber seulement aux agriculteurs mais à la collectivité tout entière, elle qui la demande et qui en retire aussi des bénéfices.

**L'État et les municipalités devront avoir l'obligation de compenser pour les terrains qu'ils désirent protéger.**

**Le propriétaire devrait être exonéré de taxes municipales et scolaires sur les surfaces de terrain qu'il ne peut plus cultiver, soit à cause de réglementations provinciales ou municipales.**

La ferme de demain devra évoluer dans un cadre réglementaire souple et adaptable lui permettant de se moderniser, d'adopter de nouvelles technologies, prendre de l'expansion, y établir sa relève, et même pouvoir changer de production.

**Le modèle de ferme à privilégier devra permettre à celle-ci de s'adapter et de se développer. Cette ferme ne pourra supporter seule les diverses exigences que la société lui impose.**

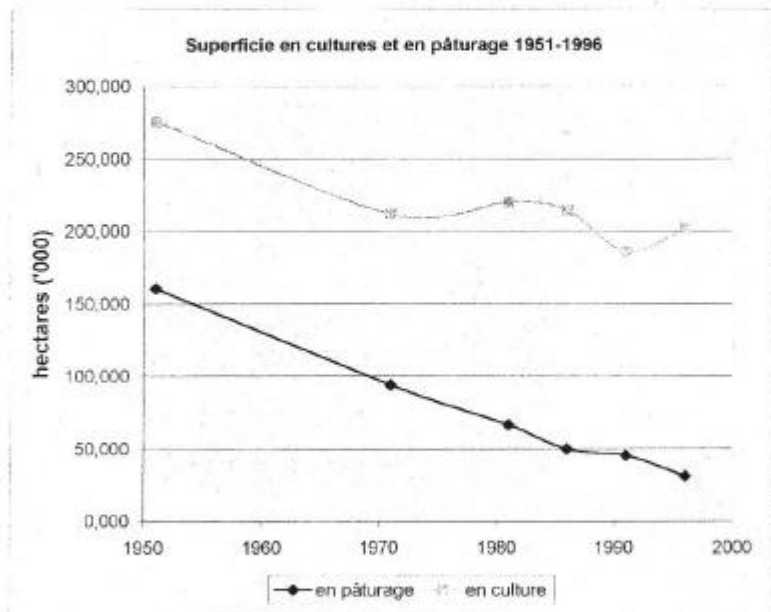
### 3.10 Le déboisement et le reboisement

Lors des audiences du BAPE à Sainte-Marie, le 5 février 2003, les autorités du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont présenté diverses données extraites d'une étude réalisée par M. Charles Savoie, en janvier 2002, sur le déboisement et le reboisement. Cette étude avait d'ailleurs été rendue publique dans le journal *Le Devoir* du 27 février 2002. Cet article intitulé : "La Rive sud : l'agriculture rase la forêt", en a fait sursauter plus d'un. Pour certains, il y avait matière à condamner encore une fois l'agriculture. Pour d'autres, comme nous, cette étude ne correspondait aucunement à la réalité terrain de notre région et voici pourquoi.

Le tableau ci-contre, tiré d'un travail réalisé par les autorités du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de notre région, démontre qu'entre 1951 à 1996, la région Chaudière-Appalaches a perdu plus de la moitié de ses sols cultivables.

**Région de Chaudière-Appalaches**

Années	hectares		% (pâturage+culture) / sup. r	
	en pâturage	en culture		
1951	160,818	275,835	28,9%	1 L'Islet
1971	94,112	211,922	20,2%	1 Montmagny
1981	66,735	219,64	18,9%	1 Bellechasse
1986	49,887	214,153	17,5%	1 Desjardins
1991	45,489	185,68	15,3%	1 Châte-de-la-Chaudière
1996	30,899	201,485	15,4%	1 Nouvelle-Beauce
				1 Robert-Cliche
				1 Etchemins
				1 Beauce-Sartigan
				1 l'Amiante
				1 Lotbinière
Superficie physique réelle		15118 km <sup>2</sup>		



Données de Statistique Canada  
compléées par M. Marc-André Bertrand  
MAPAQ Chaudière-Appalaches

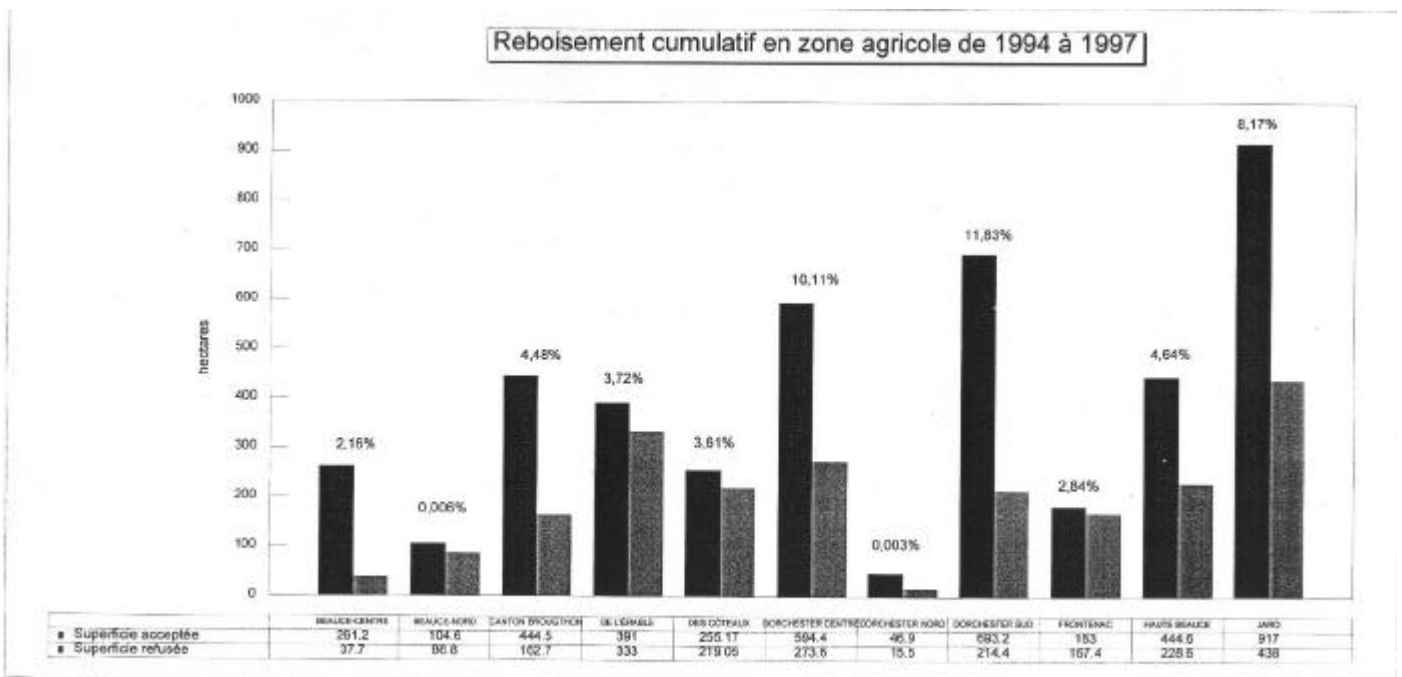


En effet, en 1951, les superficies en pâturage et en culture représentaient 28.9 % de l'ensemble du territoire de la région. En 1996, ces mêmes superficies ne représentent plus que 15.4 % de ce même territoire. Cette diminution représente une perte de près de 50 % des superficies agricoles, et ce, en moins de 42 ans, soit une moyenne de plus de 1 % par année. Bien sûr, ce retour à la forêt de superficies cultivables ne s'est pas fait avec la même ampleur dans l'ensemble du territoire de la région Chaudière-Appalaches. La partie située plus au sud a connu les plus forts taux de retour à la forêt.

Les études du MAPAQ, dont faisait état le journaliste et des représentants de ce même Ministère aux audiences du BAPE, ne représentent pas la réalité de notre coin de pays.

En Beauce, l'agriculture du nord et celle du sud ne se développent pas au même rythme.

Dans la partie sud, soit celle comprise entre Beauceville et Lac-Mégantic et la frontière américaine, nous observons un déclin de l'agriculture. Le nombre de fermes ne cesse de diminuer et plusieurs sols agricoles se reboisent inexorablement.



Note: les pourcentages (%) indiqués représentent l'importance du reboisement en zone agricole par rapport à la superficie en culture.

Le tableau précédent provient d'une étude réalisée par notre Fédération, à partir des autorisations de reboisement du MAPAQ. Celle-ci démontre qu'entre 1994 et 1997, soit sur une période de quatre ans, le territoire de la MRC Beauce-Sartigan (voir Syndicat de l'UPA Jaro) a connu un taux de reboisement de 8.17 % des superficies cultivables, soit plus de 2 % par année, tandis que dans le territoire Les Etchemins (voir Syndicat de l'UPA Dorchester Sud), le taux de reboisement des terres agricoles atteignait 11.83 %, toujours sur une période de quatre ans, soit près de 3 % par année. Cette situation prévaut depuis plus de quinze ans. Aujourd'hui encore, ce phénomène de reboisement

se continue. À preuve, lors de la présentation du portrait régional du MAPAQ, en février dernier à Sainte-Marie, il était indiqué que les superficies en culture avaient diminué d'un autre 13 000 hectares entre 1996 et 2002, soit 8 % en 6 ans, toujours pour la région Chaudière-Appalaches.

### **Il faut réagir au fait que le sud de la Beauce se reboise rapidement.**

Toujours dans le territoire sud de notre région, il n'y a que quelques dizaines de producteurs de porcs. À titre d'exemple, ils sont 19 producteurs dans l'ensemble de la MRC Beauce-Sartigan. Toujours dans l'étude du Ministère, cette même MRC est identifiée comme étant l'une de celle qui a connu le plus fort taux de déboisement avec 3 847 hectares. Où est l'erreur? Sur le terrain, nous constatons une baisse marquée du nombre d'agriculteurs et un très faible nombre de producteurs de porcs. Dans l'étude, on note cinq municipalités plus touchées par le phénomène du déboisement, dont l'une dans la MRC Beauce-Sartigan, soit Saint-Gédéon. Que se passe-t-il donc dans cette municipalité? La compagnie Domtar, qui possède en zone agricole d'importantes superficies boisées privées, a procédé il y a quelques années à d'importantes coupes à blanc. Aucun lien donc avec la pression de la production porcine, comme rapporté par le journal *Le Devoir* en grand titre.

Pourquoi une telle confusion? Une réponse simple à cette question, c'est le peu de fiabilité de l'interprétation des photos satellites utilisées. Il est très difficile, sinon impossible, d'identifier avec exactitude, à partir de photos satellites, les types de friche, les types de travaux sylvicoles, etc. qui se retrouvent sur le terrain sans une solide validation terrain.

### **De telles études faites à partir de photos satellites ne permettent pas d'obtenir de données concluantes.**

Nous concluons, pour notre part, que pour le sud de la région, il n'y a pas de problème de déboisement présentement, ni même à venir. Le véritable problème en est un de reboisement. Bien sûr, certaines terres jadis propices à l'agriculture ne le sont plus aujourd'hui, considérant les techniques utilisées et les machineries employées dans l'agriculture d'aujourd'hui. Il est donc normal que ces terrains moins propices à l'agriculture, avec parfois des pentes importantes, soient reboisés. Nous sommes d'avis que lorsque des terrains sont propices à l'agriculture d'aujourd'hui, l'État ne doit pas encourager, par des subventions, le reboisement de ceux-ci. Si le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation autorise de tel reboisement, cela ne doit être fait qu'en dernier recours.

### **Les représentants du MAPAQ doivent continuer d'avoir droit de regard pour le reboisement subventionné de terres agricoles.**

En ce qui concerne le secteur nord de notre région, il représente environ le tiers du territoire. L'agriculture y est beaucoup plus intensive et il y a un réel besoin de superficies supplémentaires en culture, entre autres, pour se conformer à la réglementation. Dernièrement, la MRC Nouvelle-Beauce a adopté une réglementation pour encadrer le déboisement. Dans cette MRC fortement agricole, il est étonnant de

constater que les superficies réellement occupées par l'agriculture sont de 41.3 % de l'ensemble du territoire. Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des superficies cultivées dans chacune des municipalités de la région de la Beauce.

### SUPERFICIE EN CULTURE (incluant pâturages) / SUPERFICIE MUNICIPALE TOTALE

MRC / Municipalité	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
MRC Amiante		
Adstock	3 949 / 28 478	13.9 %
East Broughton	254 / 931	27.3 %
Sacré-Cœur-de-Jésus	1 410 / 10 385	13.6 %
Ste-Clotilde	1 134 / 5 868	19.3 %
St-Pierre-de-Broughton	2 152 / 14 746	14.6%
<b>Total</b>	<b>8 899 / 60 408</b>	<b>14.7 %</b>
MRC Beauce Sartigan		
St-Georges	3 615 / 25 393	14.2 %
La Guadeloupe	357 / 3 167	11.3 %
St-Côme	1 629 / 15 124	10.8 %
Notre-Dame-des-Pins	146 / 2 460	5.9 %
St-Benoit	1 760 / 8 392	21 %
St-Ephrem	3 558 / 11 535	30.8 %
St-Évariste	1 671 / 11 136	15 %
St-Gédéon	1 767 / 19 053	9.3 %
St-Hilaire	481 / 25 252	1.9 %
St-Honoré-de-Shenley	4 257 / 13 646	31.2 %
St-Martin	2 689 / 11 934	22.5 %
St-Philibert	254 / 5 726	4.4 %
St-René	45 / 6 153	0.7 %
St-Simon	418 / 4 480	9.3 %
St-Théophile	520 / 42 958	1.2 %
<b>Total</b>	<b>23 167 / 201 366</b>	<b>11.5 %</b>
MRC Bellechasse		
St-Anselme	3 896 / 7 445	52.3 %
Ste-Claire	3 387 / 8 863	38.2 %
St-Léon-de-Standon	1 652 / 13 690	12.1 %
St-Nazaire	536 / 5 143	10.4 %
St-Malachie	1 245 / 10 059	12.4 %
<b>Total</b>	<b>10 716 / 45 200</b>	<b>23.7 %</b>
MRC Les Etchemins		
St-Benjamin	362 / 11 053	3.3 %
St-Cyprien	38 / 9 282	0.4 %
Ste-Aurélie	181 / 7 852	2.3 %
Lac Etchemin	1 354 / 16 057	8.4 %
Ste-Justine	730 / 12 455	5.9 %
Ste-Rose	690 / 11 274	6.1 %
St-Louis	6 / 11 636	0.05 %
St-Prosper	1 224 / 13 695	8.9 %
St-Zacharie	880 / 18 970	4.6 %
<b>Total</b>	<b>5 465 / 112 274</b>	<b>4.9 %</b>

MRC Nouvelle Beauce		
St-Isidore	6 781 / 10 118	67 %
Sts-Anges	2 001 / 6 861	29.2 %
Scott	1 043 / 3 291	31.7 %
Vallée Jonction	695 / 2 441	28.5 %
Ste-Marie	3 889 / 10 665	36.5 %
Frampton	1 338 / 15 076	8.9 %
St-Bernard	6 671 / 8 756	76.2 %
Ste-Hénédine	2 975 / 5 306	56.1 %
St-Elzéar	3 862 / 8 512	45.4 %
Ste-Marguerite	3 471 / 8 256	42 %
<b>Total</b>	<b>32 726 / 79 282</b>	<b>41.3 %</b>
MRC Robert Cliche		
St-Odilon	4 231 / 12 877	32.9 %
St-Séverin	639 / 5 622	11.4 %
St-Victor	3 647 / 12 094	30.2 %
Tring Jonction	603 / 2 571	23.5 %
Beauceville	1 584 / 16 776	9.4 %
St-Alfred	419 / 4 242	9.9 %
St-Frédéric	2 252 / 7 158	31.5 %
St-Joseph	2 754 / 10 854	25.4 %
St-Joseph-des-Erables	1 831 / 5 001	36.6 %
St-Jules	1 904 / 5 708	33.4 %
<b>Total</b>	<b>19 864 / 82 903</b>	<b>24.0 %</b>

**Source : MAPAQ Chaudière-Appalaches 2000**

On remarquera que dans la municipalité la plus agricole, soit Saint-Bernard, les superficies cultivées occupent 76.2 % de celle-ci. Dans l'ensemble de la MRC Nouvelle-Beauce, la deuxième plus importante au point de vue agricole au Québec, c'est 41.3% de l'ensemble de son territoire qui est cultivé. Actuellement, nous sommes en discussion avec les autorités de la MRC Nouvelle-Beauce pour suggérer quelques modifications à ce règlement de contrôle intérimaire.

**Nous ne pensons pas que l'État doive intervenir à nouveau face à cette problématique. Les autorités municipales, avec l'appui du milieu, sont en mesure d'intervenir si la situation l'impose.**

Nous croyons sincèrement qu'il n'est pas répréhensible de déboiser des terres pour la culture. Il faut bien comprendre que ces nouvelles terres ne servent pas seulement à l'épandage des lisiers comme certains voudraient bien le laisser entendre, mais aussi à la culture de céréales ou de fourrages qui servent à nourrir les animaux qui ont produit ces mêmes lisiers. Bien sûr, nous sommes en accord avec le fait qu'il faille impérativement garder des bandes de protection près des principaux cours d'eau et conserver des sections de boisés comme brise-vent pour éviter l'érosion éolienne et la propagation des odeurs. Nous sommes aussi d'avis qu'il faut éviter des situations extrêmes, soit de déboiser à outrance une localité ou, à l'inverse, la reboiser totalement. En aménagement du territoire, nous devons avoir une vision d'ensemble. Pour nous, s'il est logique d'avoir une réglementation pour contrôler le déboisement, il est tout à fait logique aussi de prévoir une réglementation pour contrôler le reboisement.

**Si nous choisissons de réglementer le déboisement, faisons -le aussi pour le reboisement.**

Certains opposants au déboisement justifient leur prise de position par la nécessité de préserver des milieux pour la faune. À ces personnes, nous rappelons que le secteur agricole de la Chaudière-Appalaches a fortement contribué à la protection des milieux fauniques en retournant, en 50 ans, plus de 2 000 km<sup>2</sup> ou 217 000 hectares à ce milieu. Bien sûr, dans certaines municipalités du nord où il n'y a pas eu de reboisement, la situation est autre. Dans la grande majorité de ces municipalités du nord, le couvert forestier représente présentement de 20 à 50 % de la superficie totale, ce qui assure largement un milieu dynamique pour la faune.

Dans les faits, personne ne sait exactement combien d'hectares de boisés ont été défrichés depuis quelques années dans la région. Ce que l'on peut observer nous laisse croire que, d'une façon cumulative, ces superficies représentent moins de 1 % de la superficie totale des municipalités où ce phénomène a été observé. À titre d'exemple, dans la municipalité de Saint-Odilon où il y a eu du déboisement. Notre enquête maison nous a permis d'estimer les superficies déboisées à 300 hectares. Quand on considère que la superficie totale de cette municipalité est de 12 877 hectares, cela représente moins de 1/2 de 1%. De plus, quand on observe que la superficie cultivée de cette municipalité ne représente que 39.9 % de l'ensemble de la superficie totale de la municipalité, ce déboisement ne cause aucun problème, et il peut y avoir encore d'autres superficies de déboisées sans que l'équilibre ne soit rompu dans ce milieu.

**Dans l'ensemble de la Beauce, le déboisement ne constitue pas un problème, sauf pour quelques municipalités où les autorités concernées ont déjà réglementé.**

## 4. Conclusion

Notre agriculture a évolué au rythme des économies environnantes. Des facteurs internes et externes ont conditionné nos entreprises et nos pratiques agricoles. Aujourd'hui, les exigences et les valeurs recherchées pour l'agriculture tendent à changer rapidement. Les productrices et producteurs agricoles sont donc confrontés à ces nouveaux bouleversements.

La mise en place du Règlement sur les exploitations agricoles, en juin 2002, n'a pas laissé le temps nécessaire pour que des résultats puissent se concrétiser. Nous considérons toutefois qu'elle suscitera une pratique agricole harmonisée aux besoins de protection de l'environnement. Aussi, tenant compte que le REA impose, en pratique, un moratoire au développement de plusieurs entreprises. Pour nous, le temps d'arrêt devra prendre fin selon l'échéancier prévu.

Le cadre développé doit permettre un temps d'adaptation pour la mise à niveau de nos exploitations agricoles. Ce temps sera également l'occasion d'étendre des services-conseils non liés au plus grand nombre d'adhérents possible. L'autonomie des producteurs passera par ces services-conseils, une sécurité des revenus adéquate et le réseautage, assurant ainsi à nos gens la gouvernance d'entreprises familiales impliquées dans leur milieu.

Dans certaines parties de notre territoire, le recours à des technologies de pointe sera nécessaire pour atteindre l'équilibre recherché. À l'échelle régionale, nous devons privilégier le traitement collectif des produits résiduels découlant d'un traitement à la ferme. La recherche appliquée et le transfert technologique seront des alliés incontournables et auront besoin du soutien financier adéquat. Un REA adapté aux réalités, une gestion à la ferme appropriée, et une possibilité de croître permettront également à l'agriculture d'évoluer en fonction des besoins de la société.

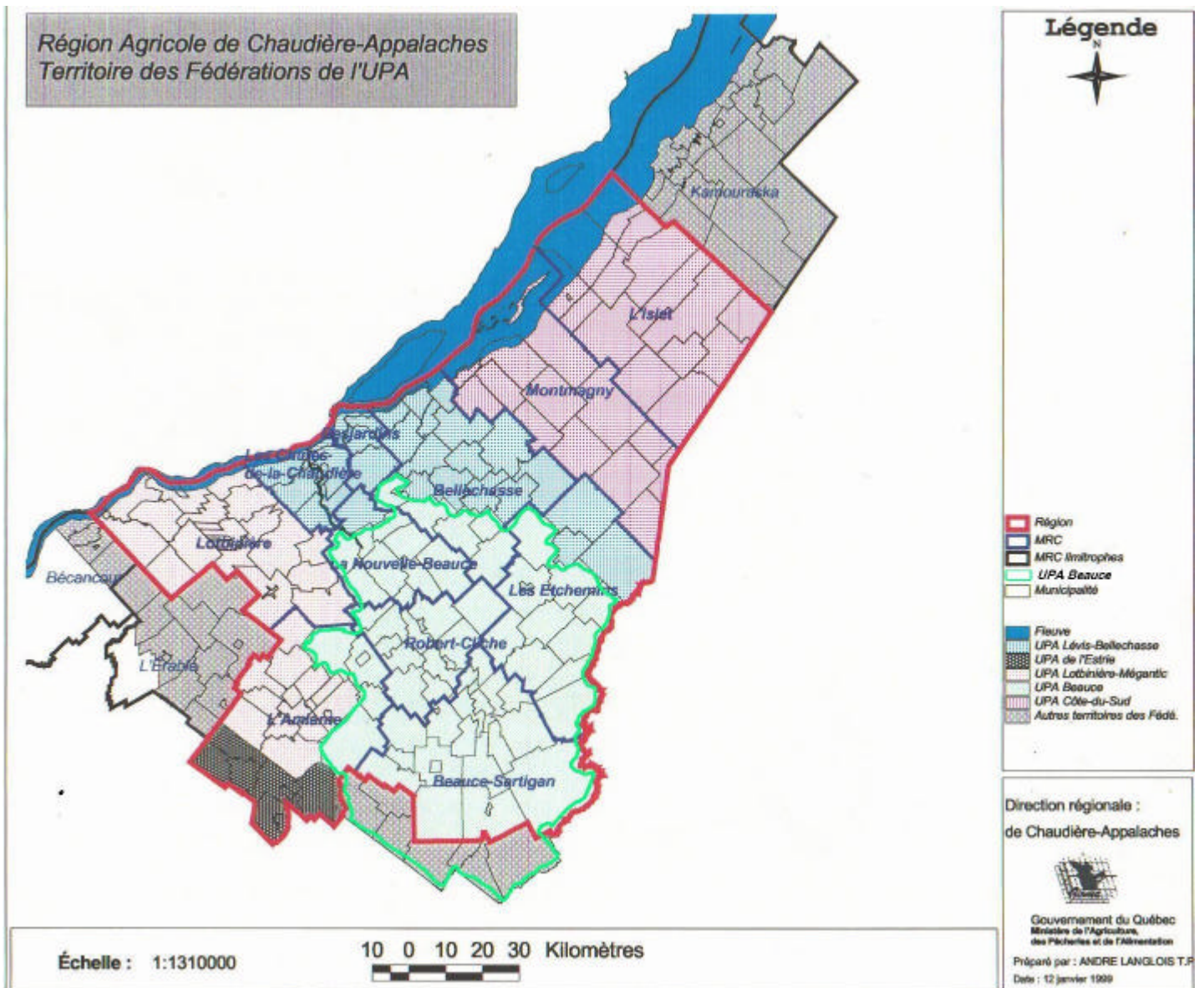
Pour maintenir le rythme de changement et la mobilisation vers cette valeur sociale qu'est devenu l'environnement, nos entreprises agricoles devront d'abord dégager des marges bénéficiaires suffisantes et obtenir un support et un accompagnement pertinents de la part de l'État. Cette latitude s'obtiendra par un soutien dégressif de l'État aux grandes entreprises productrices impliquées en amont et en aval de la production agricole. C'est également par la sensibilisation, l'information et la formation mutuelles que producteurs et citoyens pourront converger vers l'atteinte d'objectifs environnementaux et sociaux.

À l'agriculture, la société demande de solutionner tous les problèmes de la ferme. Ceux-ci étant issus d'un ensemble de facteurs économiques et sociaux, le producteur agricole ne peut, à lui seul, corriger la résultante de toute une société.

En terminant, je veux réitérer ma confiance en la capacité de changement des productrices et producteurs agricoles s'ils sont supportés adéquatement et appréciés à leur juste valeur. Donnons-leur des objectifs réalistes à atteindre et assurons-nous qu'ils

soient accompagnés. Et j'ose affirmer sans crainte que si l'agriculture est au cœur d'un débat de société, les agriculteurs et agricultrices, ces hommes et ces femmes de nature passionnée, sont le cœur de la solution.

Saint-Georges, le 31 mars 2003





# BEAUCE



Photo : TCH

## L'ÉRABLE AUX MILLE SAVEURS



**JEAN-DENIS MORIN**  
président

**L**a Fédération de l'UPA de la Beauce s'intéresse au développement du potentiel acéricole de la région. Avec une récolte annuelle de l'ordre de 14 à 15 millions de livres de sirop par année, la production des acériculteurs et acéricultrices de la Beauce est comparable à celle de l'ensemble des acériculteurs canadiens hors Québec ou à celle de l'ensemble des acériculteurs des États-Unis.

Dans ce contexte, la Fédération de l'UPA de la Beauce s'est associée, avec des partenaires régionaux et provinciaux, au Centre international de l'érable (CIÉ), un organisme sans but lucratif, en vue de favoriser la valorisation des produits de l'érable.

Le sirop d'érable est un produit unique sur lequel le CIÉ propose un nouveau regard. Celui d'un produit aux mille saveurs pouvant offrir une expérience gustative particulière au consommateur.

Un projet pilote est actuellement parrainé par le CIÉ. La première étape consiste à valider les saveurs et caractéristiques, la perception du consommateur sur un sirop d'érable sélectionné sur la base des meilleures saveurs, la clientèle cible, le lieu d'achat et la présentation. À la lumière des résultats, une seconde étape s'amorcera pour préciser le mécanisme de sélection et de promotion.

Ce projet veut offrir aux producteurs et aux transformateurs un créneau où la qualité et les saveurs seraient mises en valeur.

Pour toutes informations additionnelles : Mme Linda Bibeau, agente agroalimentaire, FACA et coordonnatrice du CIÉ (418) 228-5588 ou par courriel à : lbibeau@upa.qc.ca

### Emplois dans le secteur bioalimentaire

Nb d'emplois en agriculture	10 500
% du Québec	17,1

23% Transformation

40% Agriculture

4% Commerce en gros

12% Restauration

21% Commerce de détail

Recettes agricoles venant du marché MS	870
% du Québec	17,8

Source : Profils régionaux Quadriéro-Appalaches MAPAQ 2000

Le territoire couvert correspond en grande partie aux fédérations de l'UPA de la Beauce, de LaSalle-Mégantic, de Lévis-Bellechasse et couvre la moitié de la Côte-du-Sud

### PORTRAIT



**2 704 fermes**

6,4 % du Québec

	1 706 fermes 25,8 % du Québec
	1 347 fermes 8,5 % du Québec
	771 fermes 8,8 % du Québec
	534 fermes 18,5 % du Québec
	490 fermes 5 % du Québec

Cinq productions les plus importantes en nombre de fermes.  
Source : Service des statistiques de l'UPA

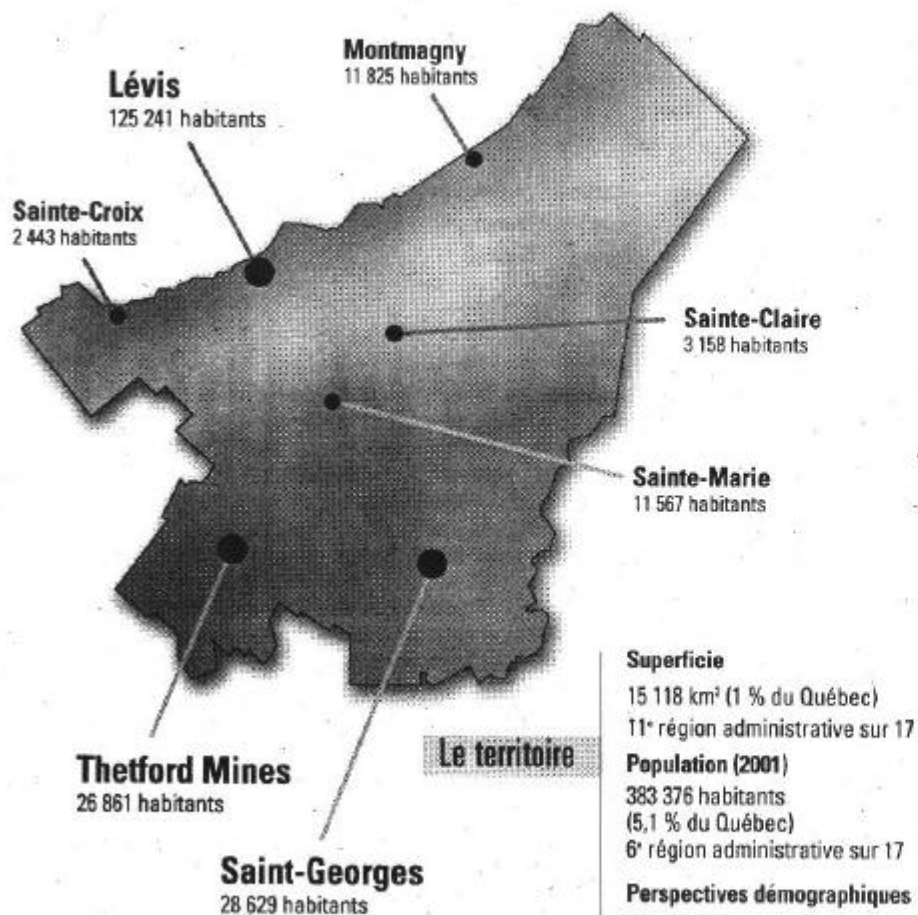
Pour une carte détaillée du Québec, voir page 2

### Saviez-vous que

- Avec une production équivalente à 16,3 % de la production québécoise de porcs, la région se classe au 3<sup>e</sup> rang derrière les régions de Saint-Hyacinthe (30,1 %) et de Québec (19,3 %).
- Un œuf sur cinq produits au Québec provient de la Beauce.
- L'augmentation du cheptel des vaches de boucherie au cours des dernières années fait en sorte que la région de la Beauce s'est hissée au 3<sup>e</sup> rang des régions productrices de veaux d'embouche.
- En comparant l'année laitière 1996-1997 à celle de 2000-2001, on constate que le quota moyen par entreprise est passé de 22,69 kg/jour à 29,75 kg/jour faisant passer la région du 11<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> rang sur les 14 régions. Quant au volume total produit, la proportion de la Beauce est passée de 7,73 % à 8,24 % de la production québécoise.

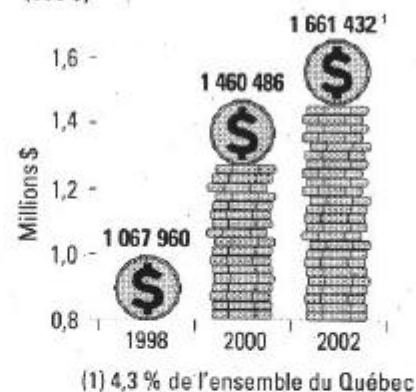
Tél. : 418-228-5588 • Télécopieur : 418-228-3943 • Courriel : beauce@upa.qc.ca

 AGRI-PORTRAIT DU QUÉBEC 2002  
11



SOURCES : STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT 2001;  
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

**Investissements**  
(000 \$)



SOURCE : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

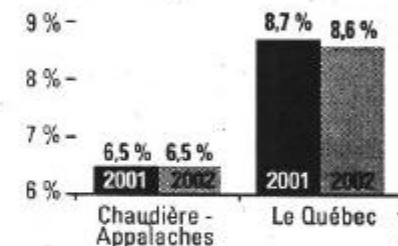
**Marché du travail**

Chaudière-Appalaches	2001	2002
Taux d'activité	64,8 %	67,2 %
Taux d'emploi	60,7 %	62,9 %

Le Québec	2001	2002
Taux d'activité	63,6 %	65,1 %
Taux d'emploi	58,1 %	59,5 %

**Taux de chômage**



SOURCE : STATISTIQUE CANADA

**Principaux employeurs**

Secteur manufacturier	Nbre d'employés	Produits fabriqués
Groupe Canam Manac	1 737	Charpentes d'acier et semi-remorques
Olymel	1 200	Transformation alimentaire
Groupe Brochu-Lafleur	1 200	Transformation alimentaire
Groupe RGR	1 200	Vêtements
Prévost Car	1 172	Autocars

Secteur des services	Nbre d'employés	Secteurs
Mouvement Desjardins	6 581	Financier
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2 400	Éducation
Hôpital Hôtel-Dieu de Lévis	1 800	Santé
Commission scolaire des Navigateurs	1 000	Éducation
Commission scolaire de L'Amiante	900	Éducation

SOURCE : LES AFFAIRES

**Fédération de l'UPA de la Beauce**  
2550, 127<sup>e</sup> Rue  
Saint-Georges QC G5Y 5L1

Téléphone : (418) 228-5588  
Télécopieur : (418) 228-3943